



UNION SAINT-GHISLAIN TERRE HAUTRAGE  
ASBL RUE DU MOULIN 68 - 7330 SAINT-GHISLAIN  
FONDE EN 2008 AFFILIE A L'U.R.B.S.F.A. MATRICULE 1708

## TOURNOI U10 – Dimanche 8 Novembre 2020 (Matin)

LE TOURNOI SE DEROULE AU STADE BAVIER, Rue du Peuple 53 à 7333 TERTRE

### REGLEMENT

1. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs nés en **2011 (U10) affiliés à l'U.R.B.S.F.A.**
2. Pour participer aux rencontres, les joueurs doivent fournir leur carte d'identité ou leur carte fédérale.
3. Les rencontres se jouent à 8 contre 8 sur un terrain suivant les dimensions et les règles établies par l'U.R.B.S.F.A. La durée des rencontres est fixée à **15'**.
4. Chaque club pour la totalité des rencontres, peut aligner 12 joueurs
5. Chaque club se munira de ses propres ballons d'échauffement et de deux jeux de vareuses de couleur différentes.
6. Le délégué et l'entraîneur de chaque club sont priés de s'identifier à l'entrée du stade par le badge qui leur a été envoyé.
7. **Pour les poules qualificatives** nous attribuerons :
  - Trois points à la victoire
  - Deux points au nul avec buts
  - Un point au nul sans but
  - Zéro point à la défaite

Si à la suite de l'attribution des points une égalité subsiste, on **tiendra compte** de :

- A. Nombre de victoires
- B. La différence de buts (marqués – encaissés)
- C. Le résultat de la rencontre entre les équipes concernées
- D. Tirage au sort

**8. Si une équipe est en retard ou ne se présente pas au coup de sifflet initial de son match, elle sera automatiquement déclarée forfait par le score de 3 – 0.**

9. Le comité organisateur, pour le bon déroulement du tournoi, **se réserve le droit** de modifier ce règlement et les heures de rencontres. Toute réclamation en matière de règlement fédéral sera traitée par les responsables du comité sportif du club organisateur, leur décision étant sans appel.

10. Chaque club doit être présent au stade au plus tard **30 minutes** avant le début de sa première rencontre.



UNION SAINT-GHISLAIN TERTRE HAUTRAGE  
ASBL RUE DU MOULIN 68 - 7330 SAINT-GHISLAIN  
FONDE EN 2008 AFFILIE A L'U.R.B.S.F.A. MATRICULE 1708



11. Le joueur qui est exclu au cours d'une rencontre, l'est également pour le match suivant.
12. Le club qui ne respectera pas son engagement se verra contraint à payer au club organisateur une indemnité forfaitaire de 300 €.
13. Chaque club se déplace à ses frais et sous sa responsabilité. Le club organisateur **décline toute responsabilité** pour tout **vol** ou **accident** pouvant survenir sur ou hors des terrains de jeu et des installations de l'Union Saint-Ghislain Tertre Hautrage. Pour éviter les vols, chaque responsable de club veillera à mettre les sacs de leurs joueurs dans le coffre de leur voiture.
14. La liste des joueurs établie et remise au secrétariat avant le début du tournoi sera **rigoureusement respectée**.
15. La participation au tournoi entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION ET BON TOURNOI A TOUS**

### **Terrains**

*Stade Bavier  
Rue du Peuple 53  
7333 Tertre  
065/678.757*

*Stade St-Lô  
Rue du Moulin, 68  
7330 St-Ghislain  
065/780.557*

